

Convocation du conseil municipal : le 13 février 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

PRESENTS :

M. Didier ROUSSEL,

Maire

Mmes et Mrs DEHONDT Jean Pierre, STEVENOOT Jean Pierre, VANPEPERSTRAETE Pascale, GRYMYSLAWSKI Laurence, DELAUTTRE Richard

Adjoint

Mmes et Mrs, DEBAVELAERE Christophe, DEREMETZ Pascal, DUBREUCQ Guy, BARBEZ Nathalie, GEERAERT Marie Laure, SENICOURT Sabine, VAESKEN Stéphanie, VANDEWALLE Nathalie, STAIB Audrey, GRAVE Julie, DEBEUGNY Marc

Conseillers Municipaux

Absent (s) ou excusé (s) : VAESKEN Ludovic, RYCKEWAERT Jean-Paul (pouvoir à Didier ROUSSEL)

Secrétaire de séance : Jean Pierre DEHONDT, assisté d'Hélène ROULEZ, secrétaire générale de Mairie

ORDRE DU JOUR du 19 février 2018

1. Approbation du PV du 21.12.2017
2. FINANCES -Tarifs centres de loisirs
3. FINANCES – subvention « messagers de l'Yser »
4. FINANCES – location AIPI
5. FINANCES – subvention DETR
6. AFFAIRES IMMOBILIERES – FINANCES - achat d'un garage
7. VOIRIE – Suppression des alignements
8. FINANCES – tarifs des concessions au cimetière
9. ADM GENERALE – reprise de concessions au cimetière
10. INITIATIVES des Elus
- ADDITIF validé par tous :
11. FINANCES - subvention SIECF
12. FINANCES – subvention DRAC

1. Le procès verbal du 21 décembre est adopté avec une abstention (Laurence Grymyslawski)
2. 2018 – 02 – 22 **FINANCES** **AFF 984**
Tarif des accueils collectifs de mineurs en 2018
 Rapporteur : Jean Pierre STEVENOOT
 La commission jeunesse s'étant réunie, elle propose cette grille tarifaire pour chaque période d'accueil pour l'année 2018.
 Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces tarifs pour les centres d'accueil à venir (*ce tarif n'est pas appliqué pour le centre de février puisque les paiements ont été effectués*).

QF	1 semaine	2 semaines	3 semaines	4 semaines	5 semaines	6 semaines
Moins de 370	7.50 €	15.00 €	22.50 €	30.00 €	37.50 €	45.00 €
370 à 499	13.50 €	27.00 €	40,50 €	50.00 €	57.00 €	64.00 €
500 à 700	18.00 €	36.00 €	49.00 €	54.00 €	65.00 €	76.00 €
701 à 1000	26.00 €	45.00 €	57.00 €	65.00 €	76.00 €	86.00 €
1001 à 1250	29.00 €	51.00 €	65.00 €	76.00 €	86.00 €	97.00 €
Plus de 1251	32.00 €	56.00 €	72.00 €	86.00 €	97.00 €	108.00 €

Camping

- 1 nuit : 9,00 €
- 2 nuits : 18,00 €
- 3 nuits : 27,00 €
- 4 nuits : 36,00 €

caution 36,00 €

3. 2018 – 02 – 022 – **FINANCES** **AFF 985**
Vote d'une subvention avant le vote du BU 2018
 Rapporteur : Didier ROUSSEL
 L'association « les messagers de l'Yser » a sollicité la commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000 € pour faire face à un besoin de trésorerie.
 Cette subvention étant exceptionnelle, la commune ne versera pas de subvention annuelle à l'association jusqu'au remboursement de cette somme.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le vote de cette subvention qui sera reprise au BU 2018.

4. 2018 – 02 – 022 – FINANCES

AFF 986

Objet : bail du local AIPI dans la gare

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que l'AIPI (Association Intercommunale Pour l'Insertion) occupe depuis plusieurs années une salle dans les locaux des services techniques rue de la cloche.

Le local de la gare étant vide. Une proposition a été faite à l'association pour qu'elle puisse y déménager le vestiaire social. Cette proposition a rencontré une réponse très favorable de la part de l'association (locaux plus grands et surtout meilleure visibilité).

DECIDE de fixer les tarifs comme suit

Location pour occupation des locaux : 400 € /mois pour la première année, 450 € la deuxième, 500 € à partir de la troisième année.

Et autorise Monsieur le Maire à signer les documents liés à cette location.

Adopté à l'unanimité

5. 2018 – 02 – 022 – FINANCES

AFF 987

Objet : demande de subvention DETR 2018

Rapporteur : Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, l'orgue de l'église ne fonctionne plus correctement pour des raisons de tuyauterie.

Des devis ont été établis auprès de facteurs d'orgue.

Ces travaux entrent dans la catégorie des travaux subventionnables au titre de la DETR, jusqu'à 40% du montant HT des travaux.

Compte tenu du montant estimé de ces travaux : 25 361 € HT, je propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR au taux de 40%, ce qui correspondrait à 10 144, 40 € de subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de solliciter la DETR pour ces travaux de réparation de l'orgue de l'église.

6. 2018 – 02 – 022 – FINANCES

AFF 988

TRAVAUX : RESEAUX D ECLAIRAGE PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SIECF « maîtrise de la demande en énergie – programme 2018 »

Rapporteur : Didier ROUSSEL

24 éclairages publics de type « boule » fonctionnent le long des rues, Valentin de Pardieu- Philippe de Guernonval (12 poteaux), de l'arbre lyre (3 poteaux), Louis Colombier (4 poteaux), de Bissezele (2 poteaux), Gabriel Deblock (3 poteaux). Ces équipements sont vétustes et les pièces détachées font défaut auprès des fournisseurs. Leur remplacement par des luminaires à led est à prévoir immédiatement en cas de panne. Cette action permettra de réaliser des économies d'énergie supplémentaires.

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- Solliciter une subvention auprès du SIECF – PROGRAMME 2018
- Se rapprocher de l'entreprise RESEEELEC, titulaire de la maintenance du réseau communal, pour l'établissement d'un devis
- Prévoir la dépense au budget unique 2018 pour la réalisation des travaux de rénovation de ces équipements d'éclairage public.

7. 2018 – 02 – 022 – FINANCES

AFF 989

TRAVAUX d'entretien de maçonnerie sur l'église - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Rapporteur : Jean Pierre DEHONDT

La maçonnerie sur les contreforts et glacis de l'église nécessite une restauration (façade nord et sud). Après consultation des services de la DRAC et de Monsieur Levin, architecte des bâtiments de France, des subventions sont possibles dans le cadre de cet entretien. Ces travaux entrent dans la catégorie des travaux subventionnables, jusqu'à 20% du montant HT des travaux (devis à 39 430 € HT).

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de :

- Solliciter une subvention auprès des services de la DRAC
- Prévoir la dépense au budget unique 2018 pour la réalisation des travaux d'entretien

8. 2018- 02 - 022 URBANISME

AFF 990

ACQUISITION IMMEUBLE

Rapporteur : Didier ROUSSEL

La Mairie a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la vente du garage (issu de la propriété Ammeux) sis 17 bis place Bergerot.

Ce bien est contigu à une propriété communale : parcelle A 434, 18 place Bergerot, occupé par la librairie « le chef d'œuvre retrouvé ».

Ce bien est vendu au prix de 30 000 €.

Une saisine du service des domaines a été effectuée mais aucune suite ne sera donnée en raison du prix de cession inférieur à 180 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 18 voix POUR et 1 voix CONTRE (Marc DEBEUGNY)

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° 433 de la section A, du garage avec jardin pour une superficie de 193 m², au prix au prix de 30 000 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié, auprès de Maître DELVART Notaire à Wormhout
- **DIT** prendre en charge les frais liés à cette acquisition

9. 2018- 02 – 026 -**CIMETIERE****AFF. 991****Tarifs cimetièr**

Rapporteur : Richard DELAUTTRE

La commission chargée du cimetière-columbarium propose de modifier les tarifs de concession au cimetière communal.

TARIFS :

Concession 2.25 m2 cinquantenaire : 600 €

Concession 2.25 m2 trentenaire : 300 €

Columbarium : inchangé (15 ans : 450 €, 30 ans : 750 €, 50 ans : 1 200 €)

Dispersion au jardin du souvenir : 120 €

Concession cave-urne 1, 50m2 cinquantenaire : 450 €

Concession cave-urne 1, 50m2 trentenaire : 300 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Approuve à l'unanimité les tarifs à compter de ce jour

10. 2018- 02 – 026 -**CIMETIERE****AFF. 992****CIMETIERE : reprise de concessions**

Rapporteur : Richard DELAUTTRE

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur Richard DELAUTTRE qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune de concessions dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 09 septembre 2014 et 29 novembre 2017, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elle sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Le conseil municipal,

Délibère à l'unanimité

1°/ les concessions reprises dans le tableau ci-dessous situées dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon :

N° Con	N° plan	Lieu	Date de concession	Personnes inhumées connues
688	688	NC plot 6	22/01/1968	GROYSILLIER Marie Jeanne
548	548	NC plot 1	23/08/1950	Vve LAROYE Lucie
558	558	NC plot 1	09/06/1955	Famille de Jules GUERLUS
577	577	NC plot 1	??	TROUILLET MOENECLAEY Angèle
581	581	NC plot 1	07/02/1957	Vve SCHOOOLAERT LELEU Romanie
597	597	NC plot 1	12/12/1958	BEUN Céline
604	604	NC plot 1	09/05/1959	BONNET Maurice
538	538	NC plot 1	15/04/1955	VANDEWALLE LAMBLIN Germaine
556	556	NC plot 1	14/04/1955	Mme Maurice VERSCHELLE
560	560	NC plot 1	25/07/1955	M Mme Edouard PUGNET
588	570	NC plot 1	08/02/1956	Vve Edouard PUGNET
602	602	NC plot 1	17/04/1959	DEVOS Marie
291	236	AC	25/06/1932	DECLERCK Edouard
271	235	AC	07/09/1930	DECLERCK Henri DRON Maria
37	518 à 521	AC	20/10/1900	CLYTI-VANHERSECKE VANHERSECKE-DEBAECKE
81	522	AC	01/03/1901	RYCKEWAERT Florimond VANHERSECKE Colette SCHOTTEY Bernard RYCKEWAERT Félicie
72	524	AC	24/01/1901	VANHERSECKE Henri
488	527	AC	28/12/1948	Famille AMPEN Achille
175	529	AC	18/12/1919	Mme Paul DEDRIE BERTEN
267		AC	24/04/1930	Mme Veuve Jérémie DEDRIE Melles Marie et

				Gabrielle DEDRIE
146	531	AC	09/03/1912	DEDRIE Roger
469 469 BIS	532	AC	?? 15/06/1948	Famille de Abel BERQUIN
45	533	AC	22/11/1900	DUBOIS Philippe ANDIOEN Rosalie et leurs enfants
124	534	AC	02/03/1908	LEMBREZ Alidor CLYTI Valérie
449	535	AC	30/10/1945	Famille GROLL LAMBERT
125	536	AC	03/03/1908	Famille Eliodore CLYTI
282	559	AC	20/10/1931	M Mme Auguste CLYTI Melle Marie Louise CLYTI
166	560	AC	24/12/1917	BEUN René
78	561	AC	19/02/1901	BEUN Louis
304	562	AC	09/05/1934	DUYCK Henri D'HOOGHE Albine
466	566	AC	01/03/1948	Parents de DIERS Jean
545	569	AC	04/01/1947	BOMMELAERE Abel
270	570	AC	08/08/1930	MILLEVILLE Constant TALLON Marie
414	576	AC	25/03/1942	TILLIE Paul
306	604	AC	16/08/1934	WULLENS Constant

2°/ Monsieur le maire est autorisé à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

11. 020-02-2018 - SUPPRESSION DES SERVITUDES D ALIGNEMENTS LE LONG DES ROUTES

DEPARTEMENTALES n°17 ET n°417

AFF 993

Rapporteur : Didier ROUSSEL, Maire

Une réunion d'échanges s'est déroulée en mairie avec les services de la voirie du Département du Nord au sujet des servitudes d'alignements inscrits au plan local d'urbanisme communal.

Le Département a mis en place des servitudes d'alignements le long des routes départementales, par délibération

- En date du 12/05/1908 pour la RD 17 – rue de la gare, de l'entrée d'agglomération venant de Zegerscappel jusqu'aux maisons n°126 côté pair et n°37 F côté impair
- En date du 30/04/1897 pour la RD 17 – traversée – de la maison n°90 côté pair et n°29 côté impair rue de la gare jusqu'à la sortie d'agglomération rue de Wormhout
- En date du 26/08/1896 pour la RD 417 – traverse – rue de Bergues, de la RD 17 place Bergerot jusqu'à la traversée de l'ancien chemin de fer économique.

Ces servitudes d'alignement frappent quelques immeubles, à savoir :

- Rue de la gare : le n°57
Place Bergerot : les n°2, 13, 14, et du 17 bis au 22
- Rue de Bergues : des n°3 à 7, du n°18 au 26

Plus de 100 ans après de telles décisions, il n'y aucune raison de maintenir de telles servitudes au plan local d'urbanisme communal. L'accès à la place Bergerot par les « portes » donne un cachet architectural au centre du village et les voies départementales permettent la libre circulation des usagers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DIT** que les servitudes d'alignement peuvent être levées.
- **DEMANDE** au service de voirie départementale d'engager la procédure afin de supprimer des alignements sur le territoire de la commune d'Esquelbecq
- **INFORME** Monsieur le Président de la CCHF dans le cadre des études du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Initiatives des élus

Fin de la séance : 21 h 25